



Je donne avis aux citoyens intéressés que lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le lundi 4 novembre 2024 à 19 h 30 en la salle des délibérations du conseil municipal, 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse une (1) demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme sera entendue à savoir :

Dérogation 2024-00182

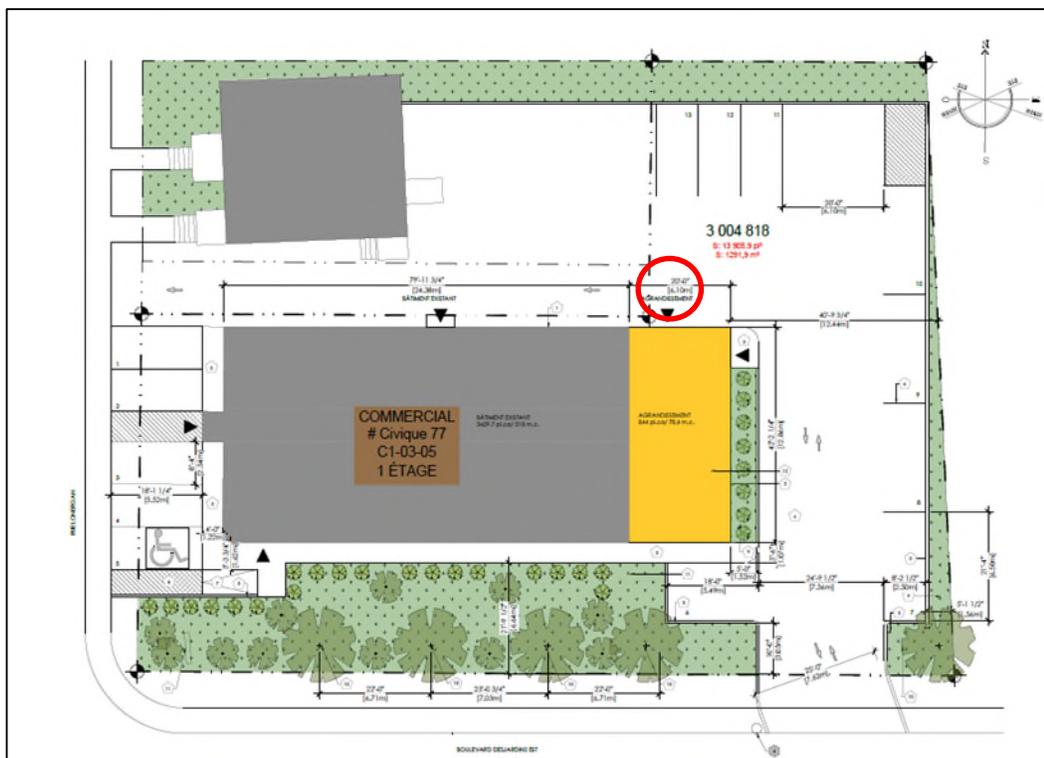
Immeuble : Lot 3 004 818, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un immeuble situé au 77, boulevard Desjardins Est

Nature : Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal.

Effet : Une décision favorable du conseil municipal aura pour effet de :

- Permettre que l'agrandissement en cour latérale droite du bâtiment principal ait une marge de recul arrière de 0,75 m plutôt qu'une marge de recul arrière minimale de 8 m comme exigée à la grille des spécifications C-252.

: Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du mois d'octobre 2024 et a fait l'objet d'une recommandation favorable relativement à l'octroi possible et éventuelle d'une dérogation mineure.



DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 16 octobre 2024

Avis numéro 2024-67

Me Camille Plamondon
Greffière